



Le Président du Syndicat Mixte
de l'Ouvèze Provençale

A

Mesdames, Messieurs les
Présidents des EPCI,
membres du SMOP

Entrechaux, le 29 JAN. 2026

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Conformément aux statuts en vigueur, chaque Président des EPCI membres du Syndicat est invité permanent des réunions du Bureau. J'ai donc l'honneur de vous inviter à la réunion du **Bureau du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale** organisée dans les **locaux du SMOP à Entrechaux** le :

Lundi 09 février 2026 à 09h00

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte rendu de la réunion précédente**
3. **Préparation du Comité Syndical du 26 février 2026**
 - 3.1 Compte financier unique 2025
 - 3.2 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
 - 3.3 Autorisation de programme et crédits de paiements
 - 3.4 Budget primitif de l'exercice 2026
 - 3.5 Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026
 - 3.6 Ventilation GEMAPI / hors GEMAPI du budget primitif 2026
 - 3.7 Cotisations des membres pour l'exercice 2026
4. **Décision du Bureau** : Attribution du marché M2025-14-E : mission de maîtrise d'œuvre agréé visant la réalisation de travaux de confortement du système d'endiguement de classe B de l'Ouvèze sur la commune de Violès
5. **Décision du Bureau** : Attribution du marché M2025-15-E : diagnostic de réduction de la vulnérabilité pour les habitations du bassin de l'Ouvèze provençale

Questions diverses

Je vous prie de croire Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président,
Jean-François PERILHOU

